DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Commission Juridique

du Jeudi 16 Novembre 2023 à Chauny

Président : Mr IBATICI Cédric

Membres : Mme PORTAS Aurélie

MM. BERTIN Alain - BLONDELLE Dominique – MAYEUR Philippe - SANGUINETTE Jean-Luc

Assiste à la réunion : Mme GOGUILLON Céline.

Il ne sera plus adressé de notification par courrier. Le PV sur le site Internet fera office de notification.

IMPORTANT : Le délai d'appel de 7 jours auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de championnat.
Le délai d'appel de 48 Heures auprès de la Commission d'Appel « Affaires Générales » commencera dès publication sur le site Internet pour les rencontres de Coupes

La commission rappelle que les réserves portées doivent être extrêmement précises et ne contenir aucune erreur par rapport au règlement auquel elles font référence. Il est d'ailleurs conseillé aux clubs d'utiliser à cet effet les formules préétablies figurant sur la tablette.

Les PV des 26/10 et 31/10/23 sont adoptés sans observation

SENIORS

N° 51182.1 – AS BRENY OULCHY / ASA PRESLES du 29/10/23 comptant pour le championnat D4, Groupe D.
Match arrêté à la 18ème minute en raison de la blessure prolongée d'un joueur.

La Commission,
Après avoir pris connaissance du dossier,

- Décide de donner la rencontre à rejouer à une date que fixera le Secrétariat.

RECLAMATION D’APRES MATCH

N° 50643.1 – AS SERAUCOURT / FC GOUY du 29/10/23 comptant pour le championnat D4, Groupe B

Réclamation de l’AS SERAUCOURT LE GRAND

La Commission,

Après avoir pris connaissance du dossier :

- Déclare la réclamation recevable en la forme
- Constate l’inscription de 2 joueurs mutés pour 6 autorisés.
- Homologue le résultat acquis sur le terrain
- Confisque les droits consignés

Le Président : **Cédric IBATICI**
La Secrétaire : Céline GOGUILLON